

RF Sous-Préfecture de Limoux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 011-211104005-20230407-DE_2023_013-DE

DE\_2023\_013

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 07 avril 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 29 mars 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT*

Présents : 8

**Présents :** Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Mireille SANDRES, Christophe BEER, Robert FAURE, David RICHOU, Florian BONNES

Votants: 8

Pour: 8

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Cécile RAMOS, Christelle SAMRAY

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christophe BEER

### Objet: DENOMINATION D'UN CHEMIN - DE\_2023\_013

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et, principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

**Considérant** la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le dix-neuf décembre de l'an deux mille dix neuf par la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises,

**Considérant** la création de nouvelles zones constructibles,

**Considérant** que, jusqu'à ce jour, le chemin rural reliant la rue du Château à la rue de Boulzanne n'était pas nommée puisqu'aucune habitation n'y avait son entrée principale,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **nommer** cette voie : « Chemin de la bergerie »,
- de **numéroter** les propriétés suivant le plan annexé à la présente délibération,
- de **dire** que l'acquisition des nouvelles plaques de rue ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

Après en avoir délibéré, les propositions sont approuvées à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT

